



SERVICE DES LOISIRS

du 11 au 13 janvier 2019

LES SILVESTERKLAÜSE DE LA VALLEE D'URNÄSCH



Lorsque le pape Grégoire XIII a modifié le calendrier, différents cantons réformés n'ont pas voulu se soumettre à cette nouveauté papale. Ils se sont tenus, jusqu'au 18^{ème} siècle, au calendrier julien qui accusait une différence de treize jours par rapport au calendrier grégorien. D'où cette vieille tradition des Silvesterklaüse et une fête avec des costumes qui exigent un énorme travail.

Dans l'Hinderland scandaleux, le Nouvel An est célébré deux fois : le 31 décembre et le 13 janvier selon le calendrier julien. Le Klausen commence à l'aube et continue tard dans la nuit. Le Clause, magnifiquement habillé et coiffé, muni d'une cloche, passe de maison en maison pour apporter les bons vœux de la nouvelle année.

La coiffe, fabriquée à la main, nécessite entre 600 et 800 heures de travail.

Ce réveillon a lieu dans les villages de Stein, Herisau, Schwellbrunn, Hundwil et Schönengrund à partir de 10 heures.

Silvesterklausen (Appenzellerland) Urnäsch se déroule le 12 janvier 2019.

Vendredi 11 janvier 2019

Genève – Rorschach / Saint Gall

En début de matinée, départ de Genève pour Berne – **arrêt café libre en cours de route et repas de midi libre.**

Reprise de votre autocar pour **Winterthur / visite du Technorama**

L'envie de jouer n'est pas réservée aux enfants ! les lois de la physique et les réactions chimiques sont expliquées lors d'expériences passionnantes.

L'unique centre scientifique de Suisse propose 500 dispositifs pour expérimenter individuellement les phénomènes de la nature : observer des fleurs de givre naissantes, examiner des cyclones par le biais d'une tornade de feu, jouer à la « batterie-gouttes de pluie » ou admirer un tourbillon de nuage.

Les astuces de notre cerveau deviennent accessibles.

L'exposition « Kopfwelten » démontre qu'on ne peut se fier à aucun de ses cinq sens !

Après la visite, continuation vers **Rorschach.**

Installation à l'hôtel. **Souper à l'hôtel** et soirée libre.

Samedi 12 janvier 2019

Petit déjeuner buffet à l'hôtel

Puis départ pour l'Appenzell pour découvrir ses magnifiques maisons peintes.

Repas de midi au restaurant.

Puis départ pour Urnäsch pour assister au défilé des « Silvesterchläus ».

Possibilité de visiter le Musée des Traditions Appenzelloises. Vous pourrez y découvrir la vie et les coutumes des Appenzellois d'autrefois : rites de la St-Sylvertre, cortèges traditionnels, travail des vachers, char et cabane d'alpage, artisanat ancien, atelier d'un tonnelier, sellerie, salle de musique, habitations d'autrefois, costumes traditionnels, broderies, peintures rustiques des débuts à l'époque moderne et expositions temporaires.

Souper libre et retour à l'hôtel en fin de soirée.

Dimanche 13 janvier 2019

Petit déjeuner buffet à l'hôtel.

Puis nous prendrons la route du retour avec un arrêt dans la région d'Aarau pour le repas de midi au restaurant.

Continuation par Berne et arrivée à Genève / gare Cornavin en fin d'après-midi.

Prix AVIVO comprenant

- le transport en autocar 4* tout confort
- l'hébergement à l'hôtel Mozart à Rorschach (St Gall)
- le petit-déjeuner et le souper hors boissons à l'hôtel
- les repas de midi hors boissons les 12 & 13 janvier
- la visite du Technorama à Winterthur
- un accompagnant AVIVO

Membre AVIVO	580.-
Non membre	680.-
Supplément single	100.-

Non compris :

- assurance annulation et assistance obligatoire
- le repas de midi du 11 janvier
- les boissons lors des repas

CONDITIONS GÉNÉRALES

1 - Inscriptions

Veillez- vous inscrire dès que possible, certains voyages ayant des places limitées.

Toute inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné du versement équivalent au 30% du montant total de votre réservation.

Le solde du voyage doit nous parvenir au plus tard **20 jours avant le départ.**

2 - Annulations

Toute annulation de votre part devra être communiquée immédiatement au siège de l'AVIVO.

Les frais du voyage pourront être remboursés si :

- 1) Vous avez souscrit à l'assurance annulation.**
- 2) Vous êtes en possession du livret ETI.**
- 3) Vous avez souscrit une assurance similaire.**

Jusqu'à 30 jours avant le départ il sera perçu 50 francs par personne pour les frais administratifs.

Sans l'une de ces trois formules ci-dessus, vous aurez les frais suivants:

Dès le 30^{ème} jour	avant le départ	50 % du prix du voyage
Dès le 20^{ème} jour	avant le départ	100 % du prix du voyage
En cas de non présentation au départ		100 % du prix du voyage

Quelle que soit la date d'annulation, il sera perçu 50 francs par personne pour les frais administratifs.

3 - Assistance et rapatriement

En cas d'accident, de maladie ou de décès, veillez à avoir une assurance assistance et rapatriement valable. Vous pouvez la souscrire à l'AVIVO.

4 - Formalités

Vous devez être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé pour les différents pays où doit se dérouler le voyage. L'AVIVO ne pourra en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant d'un refus ou d'un retard dans la délivrance de ces documents par les autorités compétentes.

5 - Assurances

Le participant doit être au bénéfice d'une assurance individuelle couvrant les frais de maladie ou d'accident valable dans les pays visités.

Chaque participant est responsable de la prise de médicament ordonnée par son médecin.